

à	polesportif.lepellerin@gmail.com
date	11/04/18 10:09
objet	enquête publique pole sportif
pièce(s)	2 fichier(s) plan.pdf lettre mai...docx
jointe(s)	
télécharger tout ajouter au Cloud	

Bonjour,

Suite à notre entrevue du samedi 7 avril, je vous fais parvenir un courrier d'observations et de propositions.

Bien cordialement

Mr Xavier PERGELINE

Au Pellerin, le 7 avril 2018

Mr Mme PERGELINE
70, rue de la Jouardais
44640 Le Pellerin

Objet : Dossier d'enquête publique – terrains de sport Le Pellerin

Bonjour Monsieur,

Suite à notre rencontre du samedi 7 avril au matin en mairie du Pellerin, je vous adresse par écrit nos observations.

Concernant la sécurité d'accès au site :

Nous nous interrogeons sur la sécurité de l'accès depuis la RD 80 (rue de la Jouardais), qui est la route d'accès principal au Pellerin (sortie et entrée).

Cette route est déjà très utilisée et donc assez dangereuse. **Une entrée aux terrains de foot au milieu de cette route ne nous semble pas judicieuse en terme de sécurité des véhicules, piétons et cyclistes.**

Le dossier évoque un tourne à gauche, sans plan réalisé dans le dossier. Il faudra probablement réduire la taille des parkings du terrain de foot pour pouvoir intégrer un tourne à gauche à cet endroit.

Une étude d'implantation d'un tourne à gauche a-t-elle déjà été réalisée ?

Pour ces raisons, nous pensons plus opportun un accès du stade au niveau du parking P4 , vers le Margat (avec la création éventuelle d'un rond-point à cette intersection), comme indiqué dans l'analyse urbaine du dossier.

Par ailleurs, pourquoi ne pas « coller » le terrain en herbe à la liaison piétonne **pour permettre un accès aux parkings P1 et P2 par le rond-point de la salle René Cassin.**

Si l'on prend l'exemple de l'accès au terrain de foot de Brains (44830) : l'accès était initialement au milieu d'une route principale générant de nombreuses difficultés de circulation et des problèmes de sécurité. Cet accès a depuis été modifié et déplacé au niveau du rond-point quelques dizaines de mètres plus loin pour fluidifier la circulation, et sécuriser les croisements de véhicules (voitures et cycles).

Concernant les nuisances sonores engendrées par ce projet:

Nous avons choisi cette localisation pour notre habitation au regard de la tranquillité des lieux.

Nous allons maintenant devoir subir les nuisances sonores engendrées par l'implantation des terrains de sport (cris, sifflet, encouragements, trafic routier,....)

Nous ne retrouvons aucune quantification des nuisances sonores engendrées dans le dossier, mise à part certaines phrases « les nuisances sonores engendrées ponctuellement par l'activité du site se feront

au sein d'un contexte urbain déjà générateur de nuisances sonores et ne seront pas en mesure de produire une gêne importante pour la population voisine ».

Effectivement, nous habitons auprès d'une route très passagère (cf ci-dessus) déjà « génératrice de nuisances sonores », mais ce n'est pas une raison pour nous faire subir encore plus de nuisances sonores.

Le stade ne sera pas occupé « ponctuellement », il le sera tous les week-ends donc à des périodes où nous souhaitons nous reposer de notre semaine de travail.

Est-il prévu des équipements pour faire barrière aux nuisances sonores qui seront engendrées par ces terrains de sport et pour ne pas rajouter de « bruit » aux nuisances sonores déjà présentes.

La présence de 200 personnes lors de certaines manifestations ne se fera pas sans bruit.

Concernant la localisation des terrains de foot:

Nous nous interrogeons également sur le choix de cette localisation des terrains de foot alors qu'il existe **une friche de 2,5 ha autour de la salle René Cassin en continuité des terrains de foot existants (cf plan joint).**

La réalisation des nouveaux terrains de foot sur cette friche permettrait de **créer un pôle sportif avec la salle René Cassin, les terrains de foot, les terrains de tennis et le terrain de boule.**

Le parking de la salle René Cassin pourrait être mutualisé et servir aux terrains de foot.

Cela engendrait moins de dépenses :

- Pas de déplacement de la ligne haute tension
- Pas de tourne à gauche
- Un parking déjà existant avec la salle René Cassin (à mutualiser, en augmentant éventuellement le nombre de place de parking).
- Pas de voie piétonne, un accès facile et sécurisée depuis les écoles qui se déplacent déjà régulièrement à pied vers cette zone pour aller à la salle René Cassin ou dans le cadre des manifestations Pelleri'nez en juin de chaque année, la fête des écoles a également eu lieu sur ce terrain.
- Etc...

Et cela permettrait de conserver l'activité agricole spécialisée en production laitière actuellement implantée.

Vous remerciant de l'attention portée à notre courrier

Bien cordialement

Mme-Mr PERGELINE



Friche de 2,5ha où il serait possible de réaliser
les terrains de Arik.